



## DECISION 2025-09

**Objet : Salle omnisports – motorisation paniers de basket – devis retenus**

**Le Maire de la commune de Saint-Léger-les-Vignes,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant le projet de motorisation des paniers de baskets de la salle omnisports, et la demande de devis associée,

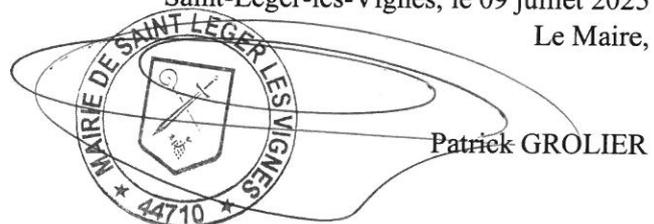
Considérant que les propositions remises par les sociétés SPORT NATURE et SAGE ELECTRICITE sont conformes à la demande,

### DECIDE

- ✓ De retenir les propositions suivantes :  
SPORT NATURE – 17 rue du Chênot – 56380 BEIGNON, pour un montant de 8 823,66€HT, soit 10 588,39€TTC  
  
SAGE ELECTRICITE – 10 avenue des Frères Lumière – ZI de la Seiglerie 1 – 44270 MACHECOUL, pour un montant de 1 405,86€HT soit 1 687,03€TTC  
  
Ce qui représente un total HT de 10 229,52€, soit 12 275,42€TTC
- ✓ La dépense est inscrite au budget principal
- ✓ Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Saint-Léger-les-Vignes, le 09 juillet 2025

Le Maire,



**Transmis en préfecture le :**  
**Affiché ou notifié le :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État